

**Relevé de décisions  
du conseil de l'Inspé - Académie de Martinique  
(à distance, en visioconférence)  
Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Micheline Bilas.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Propos liminaires
  - 1.1. Point sur le suivi des décisions du conseil
2. Informations et validations
  - 2.1. Procès-verbal du CI du mercredi 6 octobre 2021
  - 2.2. Réforme et pédagogie
    - 2.2.1. Neutralisation de l'EC de LVE de M2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré
    - 2.2.2. Trouver mon master / Capacités d'accueil en masters MEEF
    - 2.2.3. Compte rendu de la rencontre avec les directions générales
    - 2.2.4. Dossier d'accréditation – proposition d'axes stratégiques
  - 2.3. Ressources humaines
    - 2.3.1. Utilisation des supports vacants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
  - 2.4. Finances
    - 2.4.1. Compte rendu de la rencontre avec le DAF (BR2 et BP 2022)
    - 2.4.2. Point sur la subvention 2018 et 2021 de la CTM
    - 2.4.3. Décision du conseil de pôle au sujet des fonds du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022
    - 2.4.4. Utilisation du reliquat des fonds du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 pour le campus de Fort-de-France
  - 2.5. Fonctionnement
    - 2.5.1. Cinquantenaire de la formation d'enseignants sur le site de la Pointe des Nègres
    - 2.5.2. Point sur les conventions en cours
3. Questions diverses

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents et représentés : 5

Nombre de membres absents non représentés : 7

Invités : 2

## Procès-verbal du CI du mercredi 6 octobre 2021

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Validation</b></li> <li>➤ <b>Procès-verbal du CI du mercredi 6 octobre 2021</b></li> </ul>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	1
	Votants	16
	Contre	-
	Pour	16
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, le procès-verbal du conseil de l'Inspé du mercredi 6 octobre 2021</p>		

## Neutralisation de l'EC de LVE de M2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré

En l'absence de recrutement d'un enseignant en anglais, les cours du 1<sup>er</sup> semestre n'ont pas été assurés et aucune évaluation ne sera effectuée.

Il s'agit d'un EC non compensable ; l'absence de note bloque donc la validation du semestre.

Le conseil est amené à se prononcer sur la neutralisation de l'EC de LVE anglais du M2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré.

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Validation</b></li> <li>➤ <b>Neutralisation de l'EC de LVE anglais du M2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré</b></li> </ul>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	-
	Votants	17
	Contre	-
	Pour	17
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, la neutralisation de l'EC de LVE anglais de M2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré.</p>		

## Validation – Réforme et pédagogie - Trouver mon master / Capacités d'accueil en masters MEEF

Par courrier du MESRI du 25 août 2021, le ministre a sollicité les chefs d'établissement d'enseignement supérieur, dans le cadre du suivi du portail national d'information « trouver mon master » en vue de la rentrée universitaire 2022.

Afin d'alimenter une nouvelle plateforme de candidature en première année de master, des informations relatives notamment aux capacités d'accueil et aux mentions de licence conseillées sont à valider par le conseil de l'institut.

Aussi, les membres du conseil sont amenés à se prononcer, par vote électronique, sur :

- les capacités d'accueil, données sensibles en cas de contentieux,

○ MEEF 1<sup>er</sup> degré : 200

▪ M1 100

▪ M2 100

○ MEEF 2<sup>nd</sup> degré : 150

▪ M1 90

▪ M2 60

○ MEEF encadrement éducatif : 70

▪ M1 40

▪ M2 30

○ MEEF pratiques et ingénierie de la formation : 30

▪ M1 -

▪ M2 30

- les mentions de licence conseillées ;

- les libellés des parcours types ;

- le lien hypertexte vers le site de l'Inspé

pour chacune des quatre mentions de master MEEF :

<p>➤ <b>Validation - Réforme et pédagogie</b></p> <p>➤ <b>Trouver mon master / Capacités d'accueil en masters MEEF</b></p>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	-
	Votants	17
	Contre	-
	Pour	17

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique

- les capacités d'accueil ;

- les mentions de licence conseillées ;

- les libellés des parcours types ;

- le lien hypertexte vers le site de l'Inspé

à communiquer au MESRI pour le portail national d'information « trouver mon master » dans les établissements d'enseignement supérieur en vue de la rentrée universitaire 2022.

## Dossier d'accréditation – proposition d'axes stratégiques

Le courrier reçu de la DGSIP en date du 21 juin 2021 précise que le dossier s'attachera particulièrement à faire ressortir les axes stratégiques du projet porté par l'Inspé. Les quatre axes stratégiques présentés aux membres du conseil ont fait l'objet d'une enquête préalable auprès de la communauté de l'institut, élargie aux corps d'inspection.

Aussi, les membres du conseil sont amenés à se prononcer, par vote électronique, sur les axes stratégiques suivants :

- Axe 1. Développer une communauté apprenante
- Axe 2. Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international
- Axe 3. Renforcer voire repenser l'adossement à la recherche des formations
- Axe 4. Amplifier la démarche qualité

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Validation</b></li> <li>➤ <b>Dossier d'accréditation – proposition d'axes stratégiques</b></li> </ul>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	-
	Votants	17
	Contre	-
	Pour	17
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique les axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Axe 1. Développer une communauté apprenante</li> <li>Axe 2. Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international</li> <li>Axe 3. Renforcer voire repenser l'adossement à la recherche des formations</li> <li>Axe 4. Amplifier la démarche qualité</li> </ul>		

## Ressources humaines - Utilisation des supports vacants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés - Campagne 2022 d'emplois d'enseignants-chercheurs

Le conseil de l'Inspé du 6 octobre dernier a validé, point relatif à la campagne d'emplois 2022 des enseignants-chercheurs, la mise à la publication et le profil d'emploi en 11<sup>ème</sup> section (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes) du poste de MCF n°470.

Le CA de l'université a validé cette décision.

Cependant, la direction réitère son alerte sur la situation critique des ressources humaines de l'institut en sciences de l'éducation - 70<sup>ème</sup> section CNU, face au déficit d'heures d'enseignement, et son impact sur l'ouverture de certaines formations et le bon déroulement des masters à la rentrée 2022.

Aussi, les membres du conseil sont amenés à réétudier et à se prononcer sur l'interruption du recrutement du poste de MCF n°470 en 11<sup>ème</sup> section (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes) :

<p>➤ <b>Campagne 2022 d'emplois d'enseignants-chercheurs MCF 470 susceptible d'être vacant à la rentrée 2022</b></p> <p>➤ <b>Interruption du recrutement du poste de MCF n°470 en 11<sup>ème</sup> section (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes)</b></p>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	-
	Votants	17
	Contre	6
	Pour	11
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des suffrages exprimés, par vote électronique, l'interruption du recrutement en 11<sup>ème</sup> section (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes) du poste de MCF n°470.</p>		

Puis à se prononcer sur le recrutement, mise à la publication et profil d'emploi en 70<sup>ème</sup> section CNU (sciences de l'éducation) du poste de MCF n°470 :

<p>➤ <b>Campagne 2022 d'emplois d'enseignants-chercheurs – annule et remplace MCF 470 susceptible d'être vacant à la rentrée 2022</b></p> <p><b>Mise à la publication campagne d'emploi 2022</b></p> <p>➤ <b>Validation du profil d'emploi en 70<sup>ème</sup> section (sciences de l'éducation)</b></p>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstentions	4
	Votants	13
	Contre	-
	Pour	13
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, la mise à la publication, campagne d'emploi 2022, et le profil d'emploi en 70<sup>ème</sup> section CNU (sciences de l'éducation) du poste de MFC n°470.</p>		

### **Finances - Utilisation du reliquat des fonds du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 pour le campus de Fort-de-France**

Une réunion de travail s'est tenue, le vendredi 5 novembre 2021, avec la direction du patrimoine immobilier pour définir de l'utilisation du reliquat des fonds restants sur le CCT.

Après concertation, il est proposé d'utiliser le reste du financement du CCT, soit 340.000€, pour réaliser les deux opérations suivantes :

- remise en état de Kay l'Inspé ;
- transformation de 2 logements désaffectés au bâtiment 0 en espaces de bureaux administratifs.

Aussi, les membres du conseil sont amenés à se prononcer, par vote électronique, sur cette proposition d'affectation des fonds restants sur le CCT :

<p>➤ <b>Utilisation du reliquat des fonds du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 pour le campus de Fort-de-France :</b></p> <p>1. remise en état de Kay l'Inspé ;</p> <p>2. transformation de 2 logements désaffectés au bâtiment 0 en espaces de bureaux administratifs</p>	Ne prend pas part au vote	-
	Abstention	-
	Votants	16
	Contre	-
	Pour	16
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, l'utilisation du reliquat des fonds du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022 du campus de Fort-de-France pour la remise en état de Kay l'Inspé et la transformation de deux logements désaffectés au bâtiment 0 en espaces de bureaux administratifs.</p>		

Fort-de-France, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Pour le conseil de l'institut,

**Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique,**



**Bertrand Troadec**